



Retrouvez toute l'actualité autonome sur notre site : **www.fafpt.org**

RELATIF AUX STATUTS



CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS.

La concertation entre la ministre Marylise Lebranchu et les syndicats de fonctionnaires sur l'amélioration des conditions de vie au travail des agents publics se poursuit et devrait déboucher sur des propositions concrètes d'ici au mois de juin. Ces réunions, inscrites dans le cadre de l'agenda social sont suivies par Pascal Paquier, le docteur André Guenec et Eric Tournemolle.



SALAIRES DES FONCTIONNAIRES.



La concertation entre Marylise Lebranchu et les syndicats de fonctionnaires sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations se terminera au printemps prochain.

Si le gel du point d'indice pourrait être confirmé en 2013, un plan d'augmentations des rémunérations des agents publics s'étalant sur plusieurs années devrait être annoncé.



DÉCENTRALISATION : ne pas négliger «l'inquiétude» des personnels

Le projet de loi sur la décentralisation contiendra un chapitre entier sur les personnels territoriaux. Voilà l'annonce faite devant les membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) lors de sa séance plénière, le 20 décembre dernier.

La ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique a précisé que le contenu du projet de loi pourrait encore évoluer et que le volet «ressources humaines» sera l'une des clés de réussite de la nouvelle étape de la décentralisation.

Du côté des responsables syndicaux la vigilance est de rigueur car leurs collègues sur le terrain leur transmettent leurs inquiétudes bien fondées. Il faudra que la loi tienne compte des situations antérieures et réaffirme les garanties acquises (régime indemnitaire, prestations d'action sociale...) et l'importance du dialogue social.

Cette réorganisation nécessitera une attention particulière à porter sur les difficultés engendrées par de nouveaux fonctionnements.

A ce sujet le rapport consacré aux impacts de la réforme territoriale sur les agents rédigé par l'INET et présenté le 4 janvier 2012 au CSFPT permettra au groupe de travail ad hoc de finaliser prochain les dernières propositions.

Le calendrier est des plus serrés, puisque le Conseil des ministres doit examiner le texte de loi début février.





RETRAITES... SUITE !

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié ses nouvelles projections financières sur les régimes de retraite à l'horizon 2060. Ce rapport repose sur un scénario de l'INSEE de 2010 qui comporte lui-même des hypothèses économiques, démographiques et financières.

Les hypothèses économiques (trois scénarios et deux variantes) paraissent toutes assez optimistes ! Jusqu'en 2017, toutes les études reposent sur les prévisions économiques pluriannuelles du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. En raison de la crise, le déficit d'activité resterait encore très creusé en 2017 ; c'est sur la sortie de crise que les versions se distinguent ; l'économie retournerait à son équilibre de long terme entre 2024 et 2031. (à noter que les projections sont réalisées « à législation inchangée » et que seules les évolutions de la réglementation d'ores et déjà actées sont prises en compte)

Evolution des effectifs cotisants et retraités.

Le rapport démographique se dégrade. Les perspectives financières du système de retraite français sont construites à partir des projections réalisées par 33 des principaux régimes de base et complémentaires ainsi que des projections du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). De 25,7 millions en 2011, le nombre de cotisants passerait à environ 27 millions en 2020 puis à 27,7 millions ou 28,4 millions en 2030. A plus long terme, l'évolution de l'emploi serait liée à celle de la population des 15-64 ans. En 2060, le nombre de cotisants atteindrait 28,8 millions ou 29,5 millions (selon les scénarios). Le nombre de retraités de droit direct progresserait quant à lui sur toute la période de projection, passant de 15,1 à 21,8 millions entre 2011 et 2060. L'évolution serait particulièrement rapide jusque vers

2035-2040 du fait de l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du baby boom, mais atténuée par la montée en charge des effets de la réforme des retraites de 2010. Ensuite, la population de retraités augmenterait de façon plus modérée (+0,4% par an en moyenne), portée uniquement par les gains d'espérance de vie. Au total, les effectifs de retraités de droit direct augmenteraient davantage que les effectifs de cotisants et le rapport démographique, se détériorerait pour atteindre environ 1,65 cotisant par retraité à l'horizon 2020 puis à moins de 1,4 dans les années 2040, et à moins de 1,35 à l'horizon 2060.

Les perspectives financières moins dégradées qu'en 2010 !

La situation financière des régimes de retraite à court et moyen terme serait marquée par le contexte dégradé lié à la crise jusqu'en 2013, puis par l'amélioration progressive escomptée pendant tout le reste de la décennie jusqu'en 2020. Le solde du système de retraite resterait négatif à court et moyen terme. Le besoin de financement passerait de 14 milliards d'euros en 2011 à 18,8 milliards en 2017. Dans les scénarios les plus favorables, il commencerait ensuite à se réduire grâce à la diminution du chômage et à l'amélioration des salaires. A l'inverse, il continuerait de se creuser dans les scénarios les moins favorables ou le besoin de financement du système de retraite représenterait en 2020 entre 20,8 et 24,9 milliards d'euros.

Retour à l'équilibre entre 2050 et 2060.

Les évolutions conjuguées des dépenses et des ressources du système de retraite se traduiraient par un solde durablement négatif. La fourchette de résultats souligne la grande sensibilité de l'équilibre de long terme du système de retraite aux évolutions démographiques et économiques.

Dans le meilleur des cas la hausse des ressources liée à la croissance de la population en âge de

travailler à partir de 2030 permettrait à plus long terme un retour à l'équilibre.

A l'inverse, un besoin de financement du système de retraite subsisterait jusqu'en 2060 dans les scénarios économiques les moins favorables. Le solde financier du système de retraite en 2060 pourrait ainsi représenter, en milliards d'euros de 2011, de -105 milliards d'euros à +93 milliards d'euros.

L'évolution des pensions.

Après une hausse en moyenne de 0,8% par an entre 2011 et 2020, la pension moyenne augmenterait ensuite moins vite (reflet avec retard des effets de la crise), et progresserait à nouveau plus rapidement après 2030. Cette hausse serait toutefois moins importante que celle des revenus d'activité bruts. Par conséquent, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité moyen baisserait à l'horizon 2060 de 10% à 28% et au pire de 14% à 35%.

Les conditions de l'équilibre du système de retraite.

Selon les projections, l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmenterait d'environ 1 an entre 2011 et 2020, et le besoin de financement du système de retraite représenterait en 2020 environ 1 point de PIB. Si on fait l'hypothèse conventionnelle que le besoin de financement serait intégralement couvert par de nouvelles hausses de prélèvement à la charge des actifs, le taux de prélèvement pour le système de retraite augmenterait d'un peu plus de 2 points et s'élèverait alors à environ 32%.

Sur les bases de ce rapport du COR, une commission ad hoc devra remettre début 2013 des propositions de pistes de réforme au Premier ministre.



COMMUNIQUÉ PAR LES MÉDIAS

2,5 MILLIONS DE PERSONNES ILLETTRÉES EN FRANCE, EN 2012

Selon une étude de l'Insee, l'illettrisme a reculé en France mais concerne encore 2,5 millions de personnes (contre 3 millions en 2005).

L'Insee précise que 16% des personnes de 18 à 65 ans rencontraient en 2011 des difficultés à l'écrit et que parmi ces personnes, 7% avaient pourtant été scolarisées dans le pays mais ne maîtrisaient pas suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes.

Pour l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci), ces résultats sont à mettre au profit d'un accès à une formation pour 60.000 à 100.000 personnes.

Avec l'appui d'une soixantaine d'organisations, l'Anlci réclame que l'illettrisme soit déclaré grande cause nationale en 2013 par le Premier ministre.

L'enquête révèle également que

- la part des personnes très à l'aise en calcul est en baisse certainement dû à un « effet calculette » ou à l'usage des outils informatiques qui réduit l'intérêt à maîtriser les règles de base du calcul ;
- près de 20% des femmes ont des résultats médiocres en calcul contre 14% des hommes. - par contre à l'écrit l'effet s'inverse avec 17% d'hommes en difficulté contre 15% de femmes.



LES PRESTATIONS FAMILIALES EN LIGNE DE MIRE

A la recherche d'économies supplémentaires pour réduire le déficit, le gouvernement s'attaque

à un dossier sensible, celui des prestations familiales.

Une mission chargée d'une réflexion générale sur la politique familiale devra rapidement faire des propositions qui mèneraient à des réformes de grande ampleur.

Il faut savoir que La France consacre entre 4 % et 6 % de son PIB à la dépense publique en faveur des familles (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, majorations de retraite, réductions d'impôts... au total, pas moins de 100 milliards d'euros).

D'ores et déjà l'allocation de soutien familial, pour les parents isolés, et le complément familial, pour les foyers

de trois enfants seront relevés pour cibler les ménages aux revenus les plus modestes.

Il faudra donc, en premier lieu, dégager des ressources pour financer ces deux « coups de pouce ». Pour cela la mission constituée et pilotée par Bertrand Fragonard a proposé d'abaisser le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Une autre piste serait de revoir les conditions de ressources à certaines prestations et aux allocations familiales de base ou alors de soumettre ces prestations à l'impôt. A l'étude aussi, le changement des modes de revalorisation des prestations.

ERRATUM SUITE AU NUMÉRO PRÉCÉDENT :

Page 2

La FS5 du CSFPT (et non de la CFPT) s'est réunie le 24 octobre (et non le 3 octobre qui était le jour de la plénière) sur le projet d'ordonnance relatif au transfert des personnels et des biens des départements et des régions aux collectivités territoriales de Guyane et Martinique.

Lors de la visioconférence du 24 octobre, les sept représentants de la Guyane étaient tous de la **FAFPT**.

Les amendements proposés notamment par les représentants de la **FAFPT** en Guyane ont été présentés en séance plénière le 14 novembre dernier.

Page 4

Emplois d'avenir, il nous semble utile de préciser qu'en séance plénière du CSFPT le 5 septembre dernier la **FAFPT** a demandé, en présence de Mme Lebranchu, que soient étudiées les conditions dans lesquelles les agents de la FPT concernés par l'accueil de ces jeunes dont certains sont en grandes difficultés seront accompagnés dans cette mission spécifique.